

# TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Mars 2024

#41

## P. 4

Zoom du mois  
MHE : le point  
sur le dispositif  
de la Chambre

## P. 5-6

Actualités/Brèves :  
Retour sur le SIA  
LGV Toulouse-Bordeaux

## P. 7-8

Infos techniques :  
Enquête sur la diversification  
dans Toulouse Métropole  
SAGE : contribution citoyenne

## P. 9

Chronique juridique :  
La responsabilité du  
fait des animaux

## P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 :  
Accompagnement dans  
votre déclaration PAC

P.12 LE PORTRAIT DU MOIS  
LISA WROBLEWSKI

## P.2-3

Engagé pour un agrivoltaïsme  
raisonné en Haute-Garonne



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE



# Engagé pour un agrivoltaïsme raisonné en Haute-Garonne

Au regard du contexte favorable pour le développement du photovoltaïque, notamment sur le foncier agricole<sup>1</sup>, les élus ont souhaité affirmer leur volonté d'encadrer le sujet collectivement, au sein d'un comité d'orientation des nouvelles énergies. Celui-ci représente la profession agricole et porte de façon unanime l'ambition d'un développement raisonné de l'agrivoltaïsme dans le département.

## Édito

Nous avons profité du Salon international de l'agriculture pour lancer notre charte pour un agrivoltaïsme raisonné, fruit d'un travail de longue haleine pour cadrer les projets qui vont se développer sur notre territoire. Ce numéro est l'occasion de vous présenter notre démarche et les valeurs que nous défendons pour que ce type de projet reste à taille humaine et génère des compléments de revenus à nos agriculteurs.

Notre présence sur le Salon a également été l'occasion de signer une convention avec Bio Ariège Garonne afin d'œuvrer ensemble pour un meilleur accompagnement et développement de l'agriculture bio sur la Haute-Garonne. Toujours sur la Salon, Sébastien Albouy, a interpellé le ministre de la Fonction publique sur les problèmes rencontrés par les agriculteurs et notamment sur les pénalités bancaires qui leur sont appliquées lorsqu'ils ont des retards.

Autre sujet d'actualité qui nous mobilise fortement, la MHE. Je tiens tout d'abord à saluer tout le travail qui a été réalisé par les équipes de la Chambre pour accompagner les éleveurs touchés par la maladie. Le dispositif d'urgence qui a été déployé a fait ses preuves et nous revenons dans ce numéro sur cet accompagnement qui a permis de traverser cette crise au mieux.

Enfin, je reviens sur un autre sujet brûlant, celui de l'eau. Les bassins des Pyrénées Ariégeoises et Neste et Rivières de Gascogne élaborent actuellement leurs Schémas de gestion des eaux et organisent des ateliers citoyens. J'invite tous les agriculteurs à y participer afin de faire valoir leur besoin vital d'accès à l'eau pour qu'il soit pris en compte.

*Christel Carpentier, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne*

*« Initialement, nous nous sommes opposés à l'agrivoltaïsme par crainte que la production énergétique entrave l'activité agricole et engendre de fortes contraintes à l'installation du fait de la rétention du foncier et de l'envolée du prix du terrain. Devant le constat inévitable de l'émergence de nombreux projets en Haute-Garonne, poussés par la loi APER, qui prévoit d'ici 2028 près de 400ha par département et 1000ha en projection pour 2050, nous avons préféré faire le choix de nous impliquer dès l'émergence de ces projets, pour qu'ils respectent les intérêts des agriculteurs et du territoire.*

*Si nous laissons faire des parcs moyens de 20ha, il n'y aura qu'entre 20 et 50 agriculteurs qui pourront bénéficier de retombées économiques. Nous défendons une vision où les agriculteurs ne sont pas uniquement des exploitants sous panneaux mais de vrais acteurs du territoire en investissant dans les sociétés de projet. Ce cadre garantira que les projets aient toujours une vocation agricole car détenu par les agriculteurs du territoire, tout en ayant des retombées économiques chez tous les agriculteurs investisseurs !*

*Cette approche permettra de ramener un complément de revenu à plusieurs centaines d'agricultures et agriculteurs.*

*Nous espérons encadrer et orienter les projets agrivoltaïques, afin d'en décupler les bénéfices pour la production agricole et pour un maximum d'exploitants. »*

Parole d'élus

## Position défendue par la Chambre d'agriculture

Les installations de production d'énergie photovoltaïque ont vocation à être en priorité installées sur des terrains déjà artificialisés. Dès lors qu'elles s'implantent sur des terres agricoles cultivées ou cultivables, elles devront se conformer aux critères des installations agrivoltaïques, en donnant notamment la priorité à la production agricole. Le partage du foncier agricole pour une production d'énergie et une production agricole est une opportunité à saisir par les agriculteurs.

L'enjeu est de maintenir la vocation agricole des terres à des fins de souveraineté alimentaire, tout en consolidant les revenus des exploitations par la diversification d'activité liée à la production d'énergie, dont les bénéfices permettront de soutenir l'activité agricole et d'accompagner les transitions.

### > Les agriculteurs au cœur des projets agrivoltaïques

La volonté de la profession agricole est de favoriser les projets collectifs, impliquant les

agriculteurs, en collaboration avec les acteurs locaux et le monde agricole. La Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs qui souhaitent investir dans les projets agrivoltaïques raisonnés. Ces projets devront avoir des externalités positives sur l'activité agricole, tout en permettant des retombées économiques liées à la production d'énergie.

L'ambition est d'assurer aux agriculteurs investisseurs un rôle central dans la conception et l'installation de projets agrivoltaïques, afin d'en faire de véritables projets de territoire. L'enjeu réside dans l'appropriation des projets agrivoltaïques par les agriculteurs, afin qu'ils profitent à l'économie agricole localement.

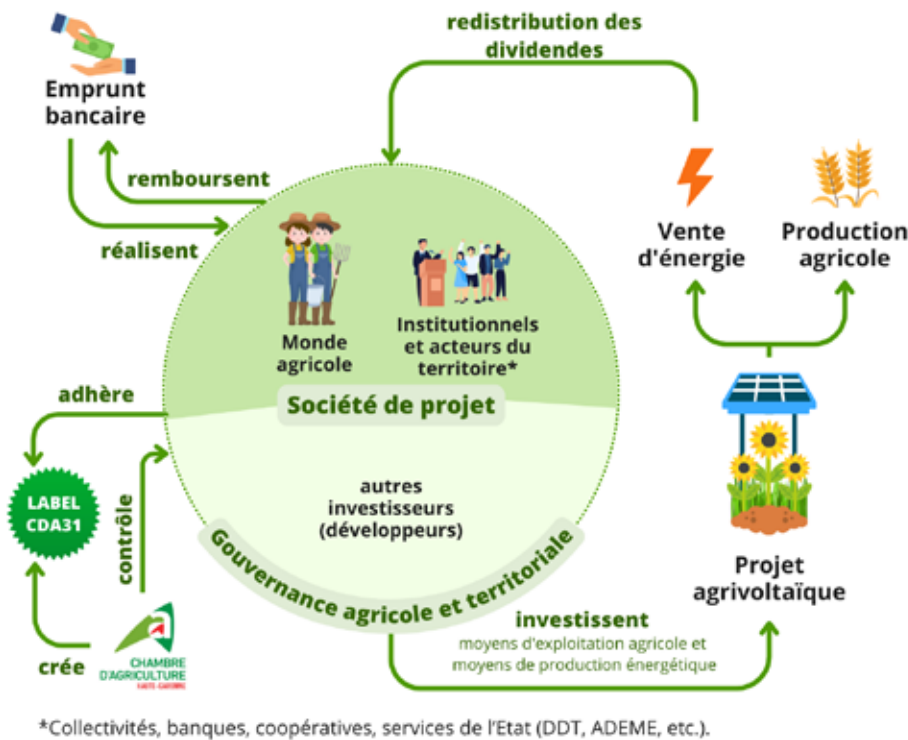
### > Des bénéfices pour le territoire et pour les agriculteurs

La participation des agriculteurs et des acteurs locaux dans les projets agrivoltaïques profitera à l'économie agricole et au territoire de la Haute-Garonne. Les compléments de revenus touchés par les agriculteurs permettront de soutenir directement l'exploitation, favorisant ainsi le maintien de l'activité





agricole. La Chambre d'agriculture défend un partage de la valeur pour un maximum d'agriculteurs qui, au-delà de l'exploitation agricole sous panneaux photovoltaïques, seront impliqués dès la conception des installations agrivoltaïques en investissant dans les sociétés de projet.



### > La préservation de la vocation agricole des terres

L'activité agricole sous les installations photovoltaïques sera toujours prioritaire face à la production électrique. Les agriculteurs investissant dans les projets agrivoltaïques auront la main sur le volet agricole, garantissant la pérennité des cultures. La surface des installations agrivoltaïques sera limitée et adaptée au territoire et à l'activité de l'exploitation agricole.

### La Chambre d'agriculture au service des agriculteurs haut-garonnais

L'ambition portée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne pour un agrivoltaïsme raisonné se matérialisera par une démarche collective, où les agriculteurs seront les acteurs centraux. La Chambre d'agriculture se positionnera en tant qu'alliée qui défend les intérêts des agriculteurs et du territoire. Son ambition sera mise en œuvre par le biais de trois outils :

#### > Une charte pour identifier les développeurs partageant les valeurs de la Chambre d'agriculture, à savoir :

- Donner la priorité à la production agricole avec une gouvernance partagée.
- Partager la valeur avec les agriculteurs, le monde agricole et les acteurs locaux
- Inscrire le projet agrivoltaïque dans une démarche territoriale globale

#### > Un label pour valoriser les projets qui s'inscrivent dans une démarche raisonnée et respectueuse des intérêts des agriculteurs et du territoire en matière de :

- Participation locale
- Durabilité
- Équilibre économique
- Intérêt territorial

#### > Une offre de service pour accompagner les projets dès leur émergence et jusqu'à leur exploitation

- Étude d'opportunité du foncier et des pratiques agricoles\*
- Accompagnement à l'émergence de projets agrivoltaïques raisonnés\*
- Étude de la solution agrivoltaïque\*\*
- Étude préalable agricole\*\*
- Suivi agronomique et technique et appui à la gestion collective\*\*\*.

## Les agriculteurs mobilisés pour encadrer collectivement le développement de l'agrivoltaïsme

Les agriculteurs haut-garonnais se sont mobilisés pour être acteurs du développement de l'agrivoltaïsme, à travers une enquête réalisée par la Chambre d'agriculture. Les premiers retours de l'enquête ont montré que les agriculteurs se sont emparés du sujet et qu'une majorité souhaite participer activement dans le développement des projets, notamment en investissant collectivement dans les sociétés de projet.

Il est encore temps d'exprimer votre avis : retrouvez le questionnaire sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

#### Contacts :

- Manon PARMENTIER : 06 71 47 81 23 - manon.parmentier@haute-garonne.chambagri.fr
- Fabrice MAS : 07 88 61 29 43 - fabrice.mas@haute-garonne.chambagri.fr

#### Résultat de l'enquête réalisée auprès des agriculteurs haut-garonnais



## Agenda



**DIMANCHE 24 MARS 2024**

À Lavernose Lacasse

À l'occasion de la fête de la fusion de Lavernose-Lacasse, la foire Saint-Hubert aura lieu le dimanche 24 mars 2024 organisée par la mairie et le comité des fêtes de Lavernose-Lacasse.

**Au programme :**

- Foire aux bovins (remise des prix de la ville à 12h et ventes des bovins à 14h)
- Exposition de matériel agricole
- Exposition de tracteurs
- Présentation de chevaux de trait
- Petit train touristique (visite du village et de son histoire), promenade en poney
- Exposition de voitures anciennes (en partenariat avec l'amicale frouzinoise)
- Exposition sur l'histoire de notre village
- Marché gourmand et de producteurs.

**Pour tout renseignement**

- pour la foire aux bovins :

Tél : 06 26 32 57 77 / 06 75 95 43 43

- pour le marché gourmand et de producteurs :

Tél 06 75 95 43 43.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est partenaire de l'évènement.



**SAMEDI 06 ET DIMANCHE 07 AVRIL 2024 : FOIRE DU PRINTEMPS ET DU GOÛT**

À L'isle en Dodon

**Au programme :**

- Exposition et vente de produits fermiers et artisanaux animations et dégustations
- Foire aux broutards
- Exposition de vieux tracteurs
- Exposition de moutons et démonstration de tonde...

**Informations : 06 71 52 54 59**

Consultez notre site internet : [www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr), vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations...

La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil).

Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

## LE ZOOM DU MOIS

# MHE : le dispositif déployé par la Chambre d'agriculture a fait ses preuves

Dès le début de la crise de la MHE, la Chambre d'agriculture s'est mobilisée pour accompagner les agriculteurs touchés par la maladie notamment à travers la mise en place d'un dispositif spécifique "Réagir MHE". Les conseillers de la Chambre ont réalisé une enquête d'envergure auprès des éleveurs bovins du département et inciter les élevages les plus impactés à solliciter le dispositif Réagir MHE. À ce jour, 184 éleveurs ont signé la charte d'engagement. Valérie Montano, responsable de l'agence du Comminges à la Chambre d'agriculture, revient sur les actions menées depuis le début de la crise.



### • Quelles actions ont été mises en place par la Chambre d'agriculture depuis le début de la crise MHE ?

Dès le mois de septembre, la Chambre d'agriculture a informé les éleveurs de l'émergence de la MHE sur notre territoire, d'abord en communiquant dans sa newsletter puis en organisant deux réunions d'informations avec la participation des vétérinaires, de la DDPP et du GDS. Dès lors, la Chambre d'agriculture a été relai auprès des pouvoirs publics. Les conseillers de la Chambre d'agriculture ont par ailleurs été mobilisés pour contacter les éleveurs bovins afin d'identifier l'impact de la maladie dans les élevages haut-garonnais. Le 6 novembre lors de la session de la Chambre d'agriculture délocalisée à Saint Gaudens, une visite dans un élevage a été organisée en présence des représentants des organisations professionnelles agricoles et des services de l'Etat. La Chambre d'agriculture a présenté le dispositif d'accompagnement Réagir MHE, qui fut ensuite validé par l'ensemble des partenaires, accompagné d'un plan d'actions.

### • En quoi consiste le dispositif REAGIR MHE ?

Le dispositif Réagir MHE s'appuie sur un engagement réciproque de la Chambre d'agriculture et de l'éleveur. L'objectif est d'anticiper les situations de fragilité, de faciliter la mise en place de dispositifs d'accompagnement et d'aides adaptés aux situations, mais aussi de relayer en temps réel la situation liée à la crise MHE auprès des pouvoirs publics et des collectivités.

### • Quel accompagnement propose la Chambre d'agriculture dans le cadre des dispositifs d'aides de l'Etat ?

Depuis plusieurs semaines, la Chambre d'agriculture propose un appui à la déclaration pour les demandes d'aides (Fonds d'urgence et Indemnisation des frais vétérinaires et mortalité des animaux). Des permanences de proximité ont été organisées et les conseillers restent mobilisés jusqu'au 30 avril. Ces actions sont menées en collaboration avec les structures partenaires (GDS, syndicats de races, vétérinaires, syndicats agricoles, conseil départemental et services de l'État) et agriculteurs impliqués. Grâce à ce travail collectif, 897 dossiers ont été déposés au titre du fonds d'urgence. Cela n'aurait pas été possible sans la mobilisation de tous dans l'intérêt de l'élevage haut-garonnais.



## Maladie hémorragique épizootique FAITES APPEL AU DISPOSITIF REAGIR MHE !

La Chambre d'agriculture propose un accompagnement renforcé aux éleveurs concernés par cette maladie, à travers le dispositif « REAGIR MHE »

Contactez votre conseiller Chambre d'agriculture ou votre agence pour rentrer dans ce dispositif prévu pour vous  
Tel : 05 61 94 81 60

En savoir plus sur notre site



# Ça s'est passé au Salon International de l'Agriculture

À l'occasion du Salon International de l'agriculture, les élus de la Chambre d'agriculture ont pu avoir de nombreux échanges avec les partenaires institutionnels et économiques et le réseau des Chambres d'agricultures. Cet événement a été choisi pour lancer officiellement la Charte départementale pour un agrivoltaïsme raisonné en Haute-Garonne et pour signer une Convention avec Bio Ariège Garonne pour améliorer l'accompagnement et le développement de l'agriculture biologique sur le département.

## • Lancement d'une Charte pour encadrer le développement de l'agrivoltaïsme en Haute-Garonne

Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne a présenté la Charte départementale pour un agrivoltaïsme raisonné lors du Salon de l'agriculture. L'objectif de cette Charte est d'encadrer le développement des projets agrivoltaïques, afin que celui-ci se fasse dans le respect des territoires agricoles et des intérêts économiques des agriculteurs. À cette occasion, les élus de la Chambre ont rencontré des énergéticiens souhaitant développer des projets pour leur présenter la Charte.

## • Signature d'une Convention avec Bio Ariège Garonne

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et Bio Ariège-Garonne ont signé une convention afin de mieux articuler leurs interventions dans l'accompagnement du développement de l'Agriculture Biologique sur le département.

L'objectif de cette convention est de mieux communiquer et mobiliser les agriculteurs du département. Elle permettra aux deux structures de travailler plus efficacement sur des actions conjointes.



Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et Christophe Roos-Oberle, président Bio Ariège Garonne

## Concours Général Agricole 2024 : Une belle récolte de médailles pour la Haute-Garonne

### LAUREATS CGA 2024 - PRODUITS

#### • MIEL

Miellerie GAEC Frères sarniguet - Molas

Médaille d'argent - Miel poli floral ambré et foncé

#### • BŒUF GASCON

Boucherie Paysanne Des Pyrenées – St Gaudens

Médaille d'or - Hervé DUPRAT, éleveur à Chélan (32)

#### • CANARDS GRAS

Les Canards de La Montagne Noire – Vaudreuille

Médaille d'argent – Magret de canard séché tranché

Médaille de bronze – Magret de canards séché non tranché

#### • Les 3 Petits Canards – Thil

2 Médailles de bronze - Rillettes pur canard et rillettes pur canard au foie de canard

#### • PRODUITS LAITIERS

Fromagerie Mont Royal - Montréjeau

3 médailles d'or – Crème dessert au chocolat, fromage Petit Robert de chèvre, fromage frais vanille

1 médaille d'argent - yaourt brassé à la fraise

Fromagerie Sas Ariste - Revel

Médaille d'argent- Fromage de chèvre Le Re Bele



### LAUREATS CGA 2024 – VINS DU SUD-OUEST

#### • FRONTON

– FRONTON AOC 2023 Rosé

Vinvalie - Site de Fronton

Médaille d'or - Le Vignoble de Soulédré

Vinvalie - Site de Fronton

Médaille d'or - Capitoulat, Croix Dourdenne

SCEA JOLIET

Médaille d'or - Chateau Joliet Tradition

– FRONTON AOC 2022 ROUGE

Vinvalie - Site de Fronton

Médaille d'argent - Le chant du cot à la négrette

SCEA de Raygades - Domaine Roumagnac

Médaille d'or - RENCONTRES AUTHENTIQUE

EARL La Coutelière

Médaille d'or - CHATEAU LA COUTELIERE

• IGP COMTÉ TOLOSAN

– IGP COMTÉ TOLOSAN IGP 2023 Rosé

Vinvalie - Site de Fronton

Médaille d'argent - TERREO Cabernet doux





# LGV Toulouse-Bordeaux, une campagne de sondages géotechniques va débuter en 2024

Cinq Communes sont concernées par le projet au nord de la Haute-Garonne : St Jory, Grenade, Castelnau d'Estretfonds, St Rustice et Fronton, sur un linéaire de 11km.



Le Projet de nouvelle LGV (Ligne à Grande Vitesse) entre Bordeaux et Toulouse, dont la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été prononcée le 2 juin 2016, et pour lequel le plan de financement a été adopté en 2022, entre dans les dernières phases d'étude précédant la réalisation de l'ouvrage.

Le démarrage des travaux est programmé pour 2027, pour une mise en service de l'ouvrage en 2032.

Cinq Communes sont traversées par le projet au nord de la Haute-Garonne : St Jory, Grenade, Castelnau d'Estretfonds, St Rustice et Fronton, sur un linéaire de 11km.

Courant 2024 des investigations complémentaires : sondages géotechniques, puis diagnostics archéologiques vont démarrer sur le terrain.

Les sondages géotechniques permettent de déterminer la nature des sols : caractéristiques géologiques, géotechniques et hydrogéologiques du sous-sol et de prévoir la réutilisation des matériaux. Ils sont nécessaires pour dimensionner les fondations des ouvrages et assurer la portance de remblai.

SNCF Réseau, maître d'ouvrage de l'opération, a mandaté les 4 Chambres d'agriculture des départements concernés par le projet (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde) pour établir les barèmes d'indemnisation des dommages consécutifs aux sondages géotechniques, réalisés sur les parcelles agricoles, et informer et accompagner les agriculteurs pendant ces campagnes de sondages.

Les agriculteurs concernés et les maires des communes traversées seront conviés dans le courant du mois de mars à une réunion d'information et d'échange animée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, SNCF Réseau et les entreprises chargées de réaliser les sondages.

Pour plus d'information sur ce projet : [www.gpsso.fr](http://www.gpsso.fr)



# Diversification des céréaliers et maraîchers de Toulouse Métropole

## Participez à notre enquête pour évaluer votre capacité à vous diversifier

La chambre d'agriculture de Haute-Garonne réalise une enquête auprès des agriculteurs pour évaluer le potentiel de diversification des céréaliers et des maraîchers du territoire de Toulouse Métropole afin d'améliorer l'approvisionnement local.

La diversification se tourne vers des productions qui concourent aux objectifs du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM) et pour lesquelles une demande locale existe : légumineuses, légumes plein champ, fruits, fruits à coques. Ce travail est mis en place en partenariat avec Toulouse Métropole, dans le cadre de ce PAAM avec l'aide d'Amélie Debent, stagiaire à la Chambre d'agriculture.

Nous vous invitons à répondre à ce formulaire en ligne, pour évaluer votre capacité à vous diversifier. Prenez 5 minutes pour y répondre !

Répondre à l'enquête :



## Formations

### > MAITRISE DE LA GESTION ÉCONOMIQUE DE SON EXPLOITATION

2 jours : 27 mars et 05 avril 2024 à Muret

Contact : Nicolas PLANES :  
06 74 10 46 05

### > GÉRER SES PRAIRIES PERMANENTES ET TEMPORAIRES : FAUT-IL SYSTÉMATIQUEMENT LES RETOURNER ?

Deux sessions :

05 avril matin à Blajan

05 avril après-midi à Benque

Contact : Carole MERIENNE :  
06 47 44 07 65

### > APPROCHE GLOBALE DE L'ALIMENTATION DU CHEVAL

2 jours : 22 avril 2024

Contact : Frédérique REULET :  
06 83 11 76 36

### > DEVENIR AUTONOME AVEC LES OUTILS NUMÉRIQUES

Toute l'année

Contact : Alexis NICOL :  
06 73 68 36 41

### > BOUT DE CHAMPS - COMMENT RÉUSSIR SA FENAISSON EN SÉCHAGE EN GRANGE

1/2 journée : 18 avril matin à Blajan

Contact : Carole MERIENNE :  
06 47 44 07 65

### Administration générale,

formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

### BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :

Tél : 05 61 10 42 60

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :

Tél : 06 45 34 10 50

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :

Tous les jours de 9h à 12h

Tél : 05 61 40 43 00

## DE NOUVEAUX SERVICES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

La Chambre d'agriculture vient de publier son catalogue de prestations 2024 avec des nouveaux services pour mieux vous accompagner et mieux répondre à vos attentes. Un accompagnement global sur tous les aspects de la vie de l'entreprise pour développer votre activité agricole, un conseil agronomique pointu pour faire face aux grands défis climatiques et économiques et un appui technico-économique pour les éleveurs.



Le catalogue de l'offre de services est consultable en ligne sur notre site  
[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)



### Répertoire départ installation (RDI)

Vous cherchez un repreneur ou un associé pour votre exploitation, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consultez le site Internet : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

#### > OFFRES D'EXPLOITATION

- Comminges, propose un commodat, maraîchage, 0.24 ha, irrigable, pas de bâtiment, entretien des abords et des accès parcelle en contrepartie du prêt gracieux.

Réf : 31-21-006.

- Pyrénées Centrales, recherche repreneur, vente 1ha avec 2 tunnels et 1 serre, maraîchage/ pépinière/ horticulture, logement de 150m2 en 2 appartements à vendre situé sur l'exploitation, prix global de cession 280 000 euros.

Réf : 31-13-04.

#### > CANDIDATS EN RECHERCHE

- 47 ans, titulaire BPREA, projet de reprise ou d'association en grandes cultures, sur 50 à 250 ha, recherche sur tout le département de la Haute-Garonne.

Réf : 31-22-003.

- 51 ans, ingénieure agro, recherche de 1 à 3 ha de terres à l'achat dans le Lauragais ou en région Toulousaine, production en maraîchage.

Réf : 31-22-009

- 25 ans, titulaire du BTSA, recherche de 50 à 60 ha à la vente ou location, secteur Comminges/ Pyrénées Centrales/Vallées, pour développement de pâturage bovins lait.

Réf : 31-22-013

# Elaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin des Pyrénées Ariégeoises & Neste Rivières de Gascogne

## Participez, exposer vos besoins et enjeux agricoles pour qu'ils soient pris en compte

Le SAGE (Schéma d'Aménagement de et de Gestion des Eaux) du bassin des Pyrénées Ariégeoises est en cours d'élaboration.

#### A QUOI SERT LE SAGE ?

**Le SAGE planifie, recommande et encadre.**

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :

- il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement de et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne dont il dépend, en tenant compte des spécificités du territoire,
- il énonce des priorités d'actions,
- il édicte des règles particulières d'usage.

**Une phase de concertation citoyenne est proposée pour le SAGE des Pyrénées Ariégeoises :**

- **11 avril** ATELIER THEMATIQUE « QUALITE DES MASSES D'EAU : ETAT DES MASSES D'EAU ET PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES » au Mas d'Azil

**Pour s'inscrire et connaître les dates des autres évènements : [www.ariege.fr](http://www.ariege.fr)**

- À ces dates s'ajoutent cinq ateliers proposés par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Lèze (SMIVAL) ouverts au public :

- **Jeudi 7 mars de 18h00 à 20h30 à Saint-Ybars** (salle des fêtes)

- **Mardi 12 mars de 18h00 à 20h30 au Fossat** (salle multimédia)

- **Mardi 2 avril de 18h00 à 20h30 à Lézat sur Lèze** (salle des fêtes)

- **Mardi 23 avril de 18h00 à 20h30 à Saint Sulpice sur Lèze** (mairie)

- **Vendredi 26 avril de 19h00 à 21h30 à Labarthe sur Lèze** (médiathèque)

Inscription : Auprès du SMIVAL : 05.61.87.38.49



**Des ateliers citoyens pour Neste et Rivières de Gascogne :**

- Jeudi 18 avril à Saint Clar

- Mercredi 24 avril à Masseube

*La présence du monde agricole lors de ces concertations est essentielle pour que les enjeux et besoins de la professions soient pris en compte dans la rédaction du SAGE des Pyrénées Ariégeoises et Neste Rivières de Gascogne.*



# La responsabilité du fait des animaux

Selon l'article 1243 du code civil, le propriétaire ou le détenteur d'un animal est responsable des dommages causés par celui-ci, qu'il soit sous sa garde, égaré ou échappé.

Ces dispositions s'appliquent uniquement aux animaux faisant l'objet d'une appropriation, comme le bétail, et pas aux animaux sauvages.

## LE GARDIEN DE L'ANIMAL

Le gardien de l'animal est la personne qui exerce un pouvoir de direction, de contrôle et d'usage sur celui-ci. La responsabilité concerne le propriétaire ou la personne qui se sert de l'animal. Le propriétaire est donc présumé être gardien de l'animal. Il demeure responsable des dommages causés par les animaux confiés à ses salariés. Le dommage causé par un animal volé n'engage pas la responsabilité du propriétaire mais celle du détenteur de l'animal. Cependant, en cas d'abandon de l'animal, le propriétaire n'en perd pas la garde.

La garde de l'animal peut être perdue ou transférée par l'effet d'un contrat, comme le prêt, le contrat de mise en pension, ou le contrat de soins vétérinaires... Le transfert se reconnaît à la transmission du pouvoir effectif de direction et de surveillance de l'animal. Dans la vente, le transfert de la garde n'est pas forcément lié au transfert de propriété, mais à la délivrance de l'animal.

Par ailleurs, même en présence du propriétaire, la garde de l'animal peut être transférée au professionnel qui est chargé de soigner ou d'examiner l'animal et qui en prend la direction, le contrôle et en fait « l'usage que comporte l'exercice de sa profession » ; il s'agit notamment des cas du maréchal-ferrant ou du vétérinaire.

## L'INTERVENTION DE L'ANIMAL

La responsabilité pesant sur le gardien de l'animal est une responsabilité de plein droit.

Elle est engagée dès que la victime a apporté la preuve de l'intervention de l'animal dans la réalisation du dommage. Dès lors, l'animal est présumé avoir causé le dommage. Le gardien ne peut détruire cette présomption qu'en démontrant le rôle passif de l'animal dans la réalisation du dommage ; la preuve de l'absence de faute n'emporte pas d'effet sur la responsabilité.

La victime doit prouver l'existence d'un lien direct entre le comportement de l'animal et le dommage subi sans qu'il soit nécessaire d'établir un contact matériel entre l'animal et la victime.

Les dommages peuvent être de nature diverse, comme des coups donnés par l'animal, ou des dégâts, ou la contagion à une maladie.

## LES CAS D'EXONÉRATIONS

Le gardien pourra s'exonérer de sa responsabilité s'il prouve que le dommage est dû à une cause étrangère, c'est-à-dire à une faute de la victime, ou à la force majeure, ou au fait d'un tiers.

L'exonération sera totale si la cause étrangère, extérieure au gardien ou à l'animal, est à la fois imprévisible et irrésistible.

La connaissance et l'acceptation des risques par la victime d'un dommage peuvent exonérer le gardien d'un animal qui a causé le préjudice.

En ce qui concerne les animaux d'un champ, le gardien peut être exonéré. C'est le cas dans l'hypothèse de destruction volontaire d'une clôture, fait irrésistible et imprévisible, qui aurait permis aux animaux de s'échapper, sous réserve cependant du devoir de surveillance pesant sur tout éleveur, lui imposant de vérifier régulièrement l'état de son troupeau et des clôtures. Il en serait de même au cas où le troupeau serait affolé par des chiens errants, ou par un orage.

Le gardien du troupeau sur la route est quant à lui soumis à un régime sévère.

Il doit veiller à ce que le troupeau ne gêne pas la circulation publique et que son dépassement ou son croisement s'effectue de façon satisfaisante ; il ne doit pas abandonner ou laisser vaquer sur la route un animal quelconque. L'exonération du gardien est donc impossible sauf à prouver que le comportement du conducteur était imprévisible.

*Ces questions vous intéressent ? Vous voulez approfondir vos connaissances sur le bail rural, le statut du fermage et les autres outils de gestion du foncier ?*

*La Chambre d'agriculture propose une formation sur le statut du fermage. Contactez Loïc LEROUX pour manifester votre intérêt. Une formation pourra alors être organisée.*

Loïc LEROUX, juriste : 05 61 10 42 56

loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr

Permanence téléphonique mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

# Mouvement dans l'équipe



**Nathalie Herrero**, anciennement chargée de mission urbanisme, est désormais conseillère d'entreprise pour le secteur de Boulogne sur Gesse.



**Angelina Sombrin**, conseillère d'entreprise, intervient sur le secteur de Bagnères de Luchon, St Beat, Barbazan et Montrejeau.

**Louis Gabaud** conseiller d'entreprise sur le secteur d'Aurignac et en partie sur l'Isle en Dodon, a rejoint l'équipe en remplacement de Mathilde LARGHI pendant son congé maternité.



**Léa Chouvion** est désormais conseillère en animation pastorale.



**Aurélie Moreira** rejoint l'équipe de la Chambre sur le poste de conseillère Installation-Transmission et prend la suite de Chloé Gallet qui va poursuivre un nouveau projet professionnel.



## Sébastien Vincini

Président  
du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

Lors de la mobilisation du mois de janvier, je me suis rendu sur le barrage routier de l'A64 à Carbonne, sur mon canton, pour échanger avec les agriculteurs et leur apporter tout mon soutien, dans leur combat pour vivre dignement de leur travail.

En réponse, le Premier ministre a pris des mesures d'urgence attendues, nécessaires mais encore largement insuffisantes. Car il nous faut aller encore plus loin pour que les agriculteurs puissent vendre leur production au juste prix, sans dépendre des aides et des primes. Il en va de même de la transmission de leur exploitation quand on sait que près de la moitié des exploitants feront valoir leurs droits à la retraite en 2030.

J'en suis convaincu, la politique agricole et notre souveraineté alimentaire doivent être repensées en partant « de l'assiette » et non du « champs ». Nous serons aux côtés des agriculteurs pour aller plus loin dans notre politique de circuits courts, avec notre plan « 100 % local, fait maison et bio » qui devient une réalité dans 12 de nos collèges cette année. Nous avons à cœur de faire avancer nos filières locales. Et pour y parvenir, la commande publique jouera un rôle majeur.

Autre sujet, tout aussi important pour la bifurcation écologique : la préservation de la ressource en eau. La question de l'irrigation, vitale pour l'agriculture, sera entre autres abordée lors d'un grand colloque sur l'eau que le Conseil départemental organisera le 20 mars prochain, au Pavillon République, auquel je vous invite à participer.

## Avec les collégiens pour planter les haies

Le 12 janvier dernier, Didier et Sylvain Codecco, éleveurs à Caraman, ont été aidés par une classe de 6<sup>e</sup> du collège François Mitterrand pour la plantation d'une haie sur leur exploitation. Durant tout un après-midi, les élèves ont plantés les 370 arbres et arbustes composant la haie champêtre (viornes lantanes, frênes, cormier...). Les collégiens ont pu voir en pratique ce qu'ils apprennent en cours sur la biodiversité et l'environnement. Ils ont été sensibilisés sur le rôle de la haie pour la valorisation du paysage, la protection des cultures et la lutte contre l'érosion des sols. Depuis 2004, c'est plus de 3 kilomètres de haies qui ont été plantés chez Didier Codecco grâce au programme de plantation du Département. L'agriculteur, qui produit également des céréales pour l'alimentation des vaches, a constaté de nombreux autres bénéfices à la plantation, notamment une meilleure prise des semis d'automne au pied des haies, grâce à l'effet brise vent qui empêche l'évaporation rapide de l'eau.

Cette demie-journée à l'initiative de l'agriculteur et du professeur de Science et Vie de la Terre du collège, a été une réussite et les planteurs étaient très mobilisés. Cette belle collaboration permet aux élèves de découvrir une exploitation et à l'exploitant d'avoir de l'aide pour sa plantation.



Dans le cadre du programme départemental de plantation de haies, le Conseil départemental fournit aux agriculteurs le conseil technique, les plants, le paillage en dalle biodégradable et les protections contre le gibier. Ce programme est mis en œuvre en partenariat technique avec l'association Arbres et Paysages d'Autan. La préparation du terrain et la plantation restent à la charge du bénéficiaire.

Vous souhaitez bénéficier de cette aide ? Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2024 pour la campagne 2024-2025.

Pour plus d'informations contactez **Lucie Juillard** :  
[lucie.juillard@cd31.fr](mailto:lucie.juillard@cd31.fr) / **05 34 33 38 14**.



## Le Conseil départemental était présent au SMAHRT

Le Salon SMAHRT sup qui s'est déroulé du 28 au 30 janvier au Parc des expositions du MEETT. L'occasion pour les agriculteurs inscrits sur la plateforme DirectFermiers31 de rencontrer, entre autre, les restaurateurs et professionnels de la restauration de la Haute-Garonne et de la région. Cette rencontre a favorisé les échanges et les opportunités de partenariats pour développer les ventes et l'approvisionnement en produits locaux pour tous les professionnels des métiers de bouche. Pour rappel, DirectFermiers31 est un annuaire en ligne qui valorise les producteurs locaux en vente directe, leurs productions et leurs points de vente. C'est un service qui offre aux agriculteurs une visibilité auprès du grand public et des réseaux de professionnels, à travers une page web et une application d'interconnaissance, et leur permet également la participation gratuite à des manifestations et salons tout au long de l'année.

N'hésitez pas à contacter notre animatrice Mathilde LOSEGO pour plus de renseignements :  
[mathilde.losego@cd31.fr](mailto:mathilde.losego@cd31.fr) / **07 85 61 06 31**.



# ACCOMPAGNEMENT DANS VOTRE DÉCLARATION PAC 2024

Cette année encore, le partenariat entre la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental de Haute-Garonne est reconduit. L'accompagnement dans les déclarations PAC est un service offert que ce soit avec la Chambre d'agriculture ou avec le Conseil Départemental, et ce grâce à l'aide financière de ce dernier.

## LA CAMPAGNE PAC 2024

Les nouvelles réglementations mises en place en 2023 se poursuivent avec une dérogation 2024 importante sur la BCAE 8.

En effet, pour 2024, une nouvelle option est possible pour respecter cette BCAE. Celle-ci permettra, en plus des jachères et des IAE, de comptabiliser **les cultures déro-bées** ainsi que les **cultures fixatrices d'azote** (toutes deux cultivées sans produits phytosanitaires, et prise en compte avec un coefficient de 1) pour atteindre le **taux minimal de 4 %** de terres arables en surfaces et éléments non productives.

La déclaration PAC pour les aides surfaciques sera ouverte du 1er avril au 15 mai inclus. L'aide à l'UGB (remplaçant les aides ABA et ABL) et les aides veaux sous la mère/veaux bio sont déclarables depuis janvier et se terminent elles aussi le 15 mai 2024.

Nous communiquons ici sur les éléments connus à ce jour. Des précisions sont à venir et des évolutions pourront se mettre en place dans l'année 2024.

## LES MODALITÉS PRATIQUES

Comme chaque année, un accompagnement individualisé est proposé avec les conseillers(ères) de chacune des deux structures, en physique ou en distanciel selon votre choix. À l'issue du rendez-vous, votre conseiller(ère) vous remettra une pochette comprenant les documents récapitulatifs de votre déclaration ainsi que des éléments sur la conditionnalité en vigueur.

## PRISE DE VOTRE RENDEZ-VOUS

La prise de rendez-vous pour votre déclaration PAC sera possible dès le 15 mars. Si vous souhaitez vous engager dans une mesure de type MAEC ou MAEC Conversion Bio, pensez à bien l'indiquer lors de la prise du rendez-vous PAC, puisque cela nécessite un temps supplémentaire lors de la déclaration.

### Prise de rendez-vous auprès du Conseil Départemental

- Antenne Lauragais à Caraman :  
Tél : 05 61 83 26 98
- Antenne Nord Toulousain à Villaudric :  
Tél : 05 61 82 60 60
- Antenne Vallée Volvestre à Montesquieu-Volvestre :  
Tél : 05 61 90 43 91
- Antenne Comminges à Saint-Gaudens :  
Tél : 05 62 00 25 80

### Prise de rendez-vous auprès de la Chambre d'agriculture

- Agence du Lauragais (Caraman) :  
Tél : 05 61 27 83 37
- Agence du Nord Toulousain (Fronton) :  
Tél : 05 61 10 43 13
- Agence du Sud Toulousain (Muret) :  
Tél : 05 34 46 08 50
- Agence du Comminges (Saint-Gaudens) :  
Tél : 05 61 94 81 64

### POUR VOTRE RENDEZ-VOUS PAC, N'OUBLIEZ PAS:

- Le code TéléPAC (reçu à l'automne 2023) et votre dernier mot de passe personnalisé
- Votre dossier PAC 2023
- Votre numéro de sécurité sociale (MSA)
- Vos contrats d'engagement en MAEC
- Votre RIB en cas de changement de compte bancaire
- Votre contrat blé dur avec organisme économique
- Votre contrat de vente avec un éleveur de légumineuses fourragères
- Attestation Certification Agriculture Biologique
- Justificatifs pour les transferts DPB
- Et autres documents selon votre situation



# PORTRAIT

## UN PROJET D'INSTALLATION AVEC CHÈVRES LAITIÈRES ET BÂTIMENT DE TRANSFORMATION DANS LE NORD TOULOUSAIN

Installée récemment sur un terrain de 7ha dans le Nord Toulousain à Thil, Lisa Wroblewski, 23 ans, réalise son rêve de toujours d'élever des chèvres et d'en faire son métier. Passionnée du monde agricole, elle travaille tout d'abord dans le milieu équin, étant elle-même cavalière, et passe son BPJEPS en équitation pour être enseignante. Elle décide ensuite de concrétiser sa passion en répondant à un appel à candidature lancé par la SAFER, qu'elle remporte en 2021. Le projet présenté à la SAFER a été construit avec les conseillers de la Chambre avec pour objectif d'être maître de sa production de bout en bout, de la production de lait à la transformation de fromage jusqu'au consommateur.

### Un projet autour des chèvres et de la transformation

Afin de construire un projet solide, Lisa a travaillé avec les équipes de la Chambre pour établir un plan prévisionnel d'entreprise pour définir le montant des investissements sur la partie chèvrerie avec transformation sur site et pour être attributaire de la DJA. Ce **Plan d'Entreprise** lui a permis d'obtenir, en plus de la DJA, un financement bancaire et des aides de l'Europe et de la Région Occitanie.

Le gros investissement est la création d'un bâtiment multifonction dont le toit sera recouvert par des panneaux photovoltaïques, pour utiliser une partie de l'électricité produite en autoconsommation et la plus grosse partie revendue à EDF avec un prix garanti sur 20 ans. Cet investissement dans une centrale photovoltaïque permettra de financer plus facilement le bâtiment.

Elle décide de constituer un premier troupeau composé de 27 chevrettes en mars 2023 pour des mises bas en mars 2024. En parallèle, elle lance la construction du bâtiment qui lui servira pour accueillir les chèvres, la traite et la transformation ainsi que le stockage de foin pour être opérationnelle le plus vite possible.

### Un bâtiment multifonction qui sort de terre

Le bâtiment vient à peine de sortir de terre et Lisa compte y accueillir ses chèvres fin mars, ainsi que la partie traite et transformation, le stockage du foin pour l'année et une boutique de vente pour la vente directe. Ce bâtiment est évolutif et permettra d'accueillir jusqu'à 80 chèvres, ainsi que les chevrettes de l'année. Elle compte augmenter son troupeau dans le courant de l'année 2024 avec 35 chèvres de plus.

Pour la première année, elle prévoit une production de 15 000 litres de lait puis 36 000 litres annuels, voire plus si la qualité des fourrages le permet.

**Le lait sera transformé directement sur place** en fromages et Lisa les commercialisera en vente directe via les marchés, AMAP, épiceries locales et à la ferme. Elle est actuellement en cours de certification BIO dans le but de promouvoir l'agriculture locale et bio.

Les panneaux photovoltaïques seront posés dans un deuxième temps, dans les six mois qui arrivent.



Lisa Wroblewski

### Se former en amont

Avant de se lancer dans ce projet, Lisa a suivi plusieurs formations pour être compétente sur les différents aspects techniques, réglementaires et commerciaux. Outre ses expériences acquises avec ses confrères dans différentes chèvreries, elle a suivi des formations sur la transformation (réglementation GBPH) et sur **le marketing** avec les problématiques liées aux éleveurs avec la Chambre d'agriculture.

Lisa précise qu'elle a pu lancer ce projet grâce à l'aide de ses parents (non issus du monde agricole) qui l'aident tous deux sur leur temps libre.

« La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne m'a accompagné avec bienveillance tout au long de mon parcours d'installation, et m'a apporté une vision globale de l'exploitation. »



### Contacts :

• Régis PAYRASTRE, Conseiller d'entreprise spécialiste bâtiments :  
Tél : 06 73 86 28 05 - regis.payrastre@haute-garonne.chambagri.fr

• Nicolas PLANES, Conseiller installation, transmission et agriculteurs fragilisés  
Tél : 06 74 10 46 05 - nicolas.planes@haute-garonne.chambagri.fr